

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE ET L'AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX SIGNENT UN ACCORD DE COOPÉRATION

Les deux institutions s'engagent à consolider leur coopération institutionnelle et à conjuguer leurs efforts afin de renforcer la transparence dans le marché des capitaux, protéger l'ordre public économique et financier et assurer la sécurité juridique et réglementaire des investissements.

Rabat, le 20 mai 2026

Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ont signé, ce mercredi 20 mai au siège du CSPJ à Rabat, un accord-cadre de partenariat et de coopération.

Signé par M. M'hammed ABDENABAOU, Président délégué du CSPJ et M. Tarik SENHAJI, Président de l'AMMC, cet accord vise à renforcer la coopération institutionnelle entre les deux institutions à travers l'échange d'expertises, la formation juridique spécialisée, le soutien à la recherche et le développement des capacités dans les domaines du marché des capitaux, du contentieux et des procédures judiciaires.

Conscientes de la complémentarité de leurs missions en matière de protection des investissements et d'intégrité financière, les deux parties ont défini un programme de coopération multidimensionnelle, incluant :

- L'organisation de formations et d'ateliers scientifiques sur la lutte contre les délits boursiers, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur les derniers développements en matière de criminalité financière ;
- L'organisation de séminaires et de journées d'études sur les infractions liées aux instruments financiers ainsi que la création d'espaces d'échange sur des questions juridiques liées à l'impact des dernières évolutions technologiques ;



المملكة المغربية
الجلسة الأعلى للتسوية القضائية
+٠٥٣٧٧٤٤ | ١٣٤٠٥٣٥
٠٥٢٢٤٢ | ٠٥٣٧٧٤ | ١٣٤٠٥٣ | +٠٥٣٧٧٤



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+٠٥٣٧٧٤٤ | +٠٥٣٧٧٤٤ | ١٣٤٠٥٣ | ١٣٤٠٥٣
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- La coopération pour développer toute action visant à améliorer la transparence et l'intégrité des marchés financiers ;
- L'échange de documents, rapports et études scientifiques conformément aux procédures en vigueur ;
- La coopération dans la réalisation de recherches scientifiques spécialisées dans la législation financière et les marchés de capitaux.

Au-delà de sa dimension institutionnelle, cet accord consolide les efforts entrepris pour la dynamisation et le développement du marché des capitaux.

Dans un contexte où le marché des capitaux devient une solution de plus en plus utilisée pour le financement de l'économie, cette synergie entre le CSPJ et l'AMMC devient un impératif pour garantir la protection de l'épargne investie en instruments financiers.

À propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44^e pays signataire et le 3^e pays Africain.

www.ammc.ma



www.ammc.ma



[/ammc](https://www.linkedin.com/company/ammc)



[@ammc_news](https://twitter.com/ammc_news)



المملكة المغربية
الجلس الأعلى للتسوية القضائية
+٠٢١٧٤٤ | ١١٢٤٠٤٥
٠٥٢٢٤٢ | ٠١١٧١٠ | +١٥٠٤٤ | +٠٣٥١٠١٠



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+٠٥٥٤٤ | +٢١٢٠٥٤٤ | ٥٣٥٨٥٣ | ٢٤٨٣٥١
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À propos du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire

Le CSPJ est une institution constitutionnelle dont la mission principale consiste à garantir l'indépendance de la justice. Présidé par Sa Majesté le Roi, le Conseil assure la gestion de la carrière des magistrats et veille au respect des garanties qui leur sont accordées.

Le CSPJ élabore des rapports sur l'état de la justice et du système judiciaire ; émet des avis sur toute question relative à la justice et édicte les règles déontologiques applicables aux magistrats.

www.cspj.ma

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

✉ danial.bouhlal@ammc.ma

☎ 07 07 29 19 31



www.ammc.ma



[/ammc](https://www.linkedin.com/company/ammc)



[@ammc_news](https://twitter.com/ammc_news)